

Le 24 janvier 2024

Résolutions soumises et votées par les membres du conseil d'administration du musée de la Biodiversité du Québec à Bécancour, dans le cadre de la Table de Consultation régionale sur la Biodiversité au Centre-du-Québec.

Les présentes résolutions sont pour confirmer que le Musée de la Biodiversité du Québec à Bécancour s'engage à :

1. Améliorer la sensibilisation et la communication dans les milieux scolaires afin d'assurer la gestion et l'utilisation durable de la biodiversité ;
2. Mettre en œuvre les programmes éducatifs adaptés sur la biodiversité ;
3. Mener des actions concrètes de réintroduction des plantes indigènes dans divers espaces inutilisés ;
4. Intégrer la préservation de la biodiversité dans l'appareil décisionnel ;
5. Considérer l'abeille indigène et domestique comme étant au centre des préoccupations agricoles.

Engagement du Musée de la Biodiversité à agir concrètement pour la conservation de la biodiversité, pour freiner sa perte et encourager sa sauvegarde en ciblant les meilleures opportunités pour le faire.

- Considérant l'effondrement de la biodiversité, noté par la communauté scientifique, qui menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations de toutes les régions du monde ;
- Considérant que la conservation comprend la protection, l'utilisation durable et la restauration ;
- Considérant le fait que le prochain Plan nature 2030, émanant de l'engagement du Québec à contribuer aux cibles du Cadre mondial sur la biodiversité (COP15), représente une occasion unique pour que les gouvernements, les institutions, les commerces et les industries de tous les niveaux adoptent une réponse cohérente soutenant des actions partagées visant à réduire les causes sous-jacentes de la crise de la biodiversité ;
- Considérant les effets positifs de la nature sur la santé et la qualité de vie des populations, les impacts économiques positifs de la nature dans les collectivités et son apport à la protection des infrastructures ;
- Considérant les objectifs de conservation de 30 % du territoire québécois en 2030 ;
- Considérant que les villes, par les pouvoirs qu'elles possèdent en matière d'aménagement et de planification du territoire, sont des acteurs incontournables de la préservation de la biodiversité ;

Date : le 24 janvier 2024

Réponses des administrateurs :

Mme Louise Labbée, présidente
M. Michel Grenier, vice-président
Mme Françoise Roy, trésorière
Mme Marie-Claude Plante, administratrice
Mme Karine Paradis, administratrice
M. Michel Beudet, administrateur

Titre du point : Résolution d'engagement sur la conservation de la biodiversité.

Il est proposé par madame Louise Labbée, présidente du musée de la Biodiversité, et appuyé à l'unanimité par le conseil d'administration du musée de la Biodiversité du Québec de confirmer les informations mentionnées au rapport produit le 24 janvier 2024.

Signé à Bécancour le 24 janvier 2024,



Dominic Lamy
Directeur général



Louise Labbée
Présidente